

Recommandations politiques

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité de sécurité alimentaire mondiale (CSA), trente-neuvième session 2012, a souscrit aux recommandations suivantes relatives à la sécurité alimentaire et changement climatique¹.

Le Comité a rappelé que le CSA avait pour rôle de promouvoir une plus large convergence et une meilleure coordination des politiques relatives à la sécurité alimentaire; il a estimé que les effets néfastes du changement climatique pouvaient faire peser de lourdes menaces sur la sécurité alimentaire, en particulier sur la survie et les moyens d'existence des petits producteurs vivriers, de même que sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale, et a donc appelé instamment à la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Le Comité a :

- souligné qu'il était de la responsabilité des

États Membres de veiller à ce que leurs politiques, programmes, interventions et stratégies soient en tous points compatibles avec leurs obligations internationales, y compris celles découlant d'engagements en faveur de la sécurité alimentaire.

- reconnu le rôle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en tant que principale instance compétente pour s'occuper des changements climatiques et que le présent encadré de décision était sans préjudice des efforts déployés dans le cadre de la Convention pour faire face aux changements climatiques.

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

portent principalement sur :



Contribuent à la réalisation de ODD 5, 6, 9, 10, 11, 12, & 15

- pris acte du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et en particulier des conclusions concernant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

Compte tenu de l'urgence nécessaire d'engager des actions de nature à faire face aux effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire ainsi que de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire selon des modalités cohérentes avec la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Comité a invité les États Membres, les organisations internationales et autres parties prenantes au CSA, selon le cas,



©Nahid Rajbd

et en reconnaissant le rôle de la Convention:

i. à intégrer les questions de changement climatique aux politiques et programmes de sécurité alimentaire et à renforcer la résilience des groupes vulnérables et des systèmes alimentaires face au changement climatique, en insistant sur le fait que l'adaptation au changement climatique doit être une préoccupation et un objectif de première importance pour tous les agriculteurs et les producteurs d'aliments, en particulier les petits producteurs, notamment en:

➤ augmentant les investissements publics et privés et en intensifiant la coopération internationale pour renforcer la sécurité alimentaire face aux menaces du changement climatique, et en particulier pour favoriser l'adaptation à ses effets néfastes, l'utilisation durable des ressources naturelles, la gestion de l'eau et la conservation des sols;

➤ renforçant les capacités nationales et locales de lutte contre les problèmes de sécurité alimentaire liés au changement climatique, notamment en améliorant les services de vulgarisation, et en mettant à la disposition des réseaux et

➤ organisations d'agriculteurs et de petits producteurs vivriers des prévisions climatiques et météorologiques et des outils de gestion des risques plus

accessibles (États Membres, organisations internationales);

➤ procédant à des évaluations des risques, des vulnérabilités et des capacités, en tenant dûment compte de perspectives sensibles aux enjeux sexospécifiques et nutritionnels, et en améliorant et en mettant en œuvre des systèmes d'alerte précoce de manière coordonnée (États Membres, organisations internationales);

➤ élaborant des politiques intégrées d'utilisation des terres pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique, en tenant compte des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et en respectant les priorités définies au niveau national (États Membres);

➤ intégrant l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes aux politiques et aux programmes en faveur de la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales);

➤ mettant en œuvre des initiatives pertinentes, telles que le Programme-cadre de la FAO sur l'adaptation au changement

climatique, afin de soutenir les efforts déployés par les pays dans ce domaine (organisations internationales).

ii. à créer les conditions nécessaires pour faciliter l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, notamment en:

➤ reconnaissant l'importance du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Protocole de Nagoya, adopté par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième session

➤ invitant la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à poursuivre et à intensifier ses travaux sur le changement climatique et les ressources génétiques, et notamment sur la conservation et l'utilisation de ces dernières dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (États Membres);

iii. à mettre au point des stratégies agricoles qui tiennent compte:

a) de la nécessité de réagir face au changement climatique et de préserver la sécurité alimentaire;

b) de la diversité des conditions et des systèmes agricoles;



©CIAT

©FAO/Andrew Esiebo

c) des niveaux de développement, des besoins, des situations et des priorités propres à chaque pays et région, notamment en:

- s'inspirant d'approches participatives et tenant compte des sexes, afin qu'hommes et femmes puissent bénéficier d'un accès équitable à la terre, aux informations et aux ressources pour relever les défis de la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique;
- encourageant les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques, et notamment des pratiques de culture et de pâturage de nature à prévenir la dégradation des terres et la perte de carbone du sol, à accroître l'efficacité d'utilisation de l'azote, à améliorer la productivité de l'élevage, l'utilisation des effluents d'élevage et la gestion de l'eau et à intensifier le recours à l'agroforesterie;
- fournissant des évaluations et des recherches à parties prenantes multiples pilotées par les pays et portant sur les stratégies de développement agricole susceptibles d'être adoptées en réponse aux effets néfastes du changement climatique, en tenant compte des différences entre les systèmes agricoles, les pratiques agricoles et les conditions régionales, nationales et locales;
- encourageant durablement les gains d'efficacité dans la chaîne alimentaire ainsi que la réduction des pertes après récolte et du gaspillage (États Membres, en

partenariat avec le secteur privé et la société civile).

iv. à intensifier la recherche, y compris celle qui est menée par les agriculteurs eux-mêmes, et à améliorer la collecte et le partage d'informations, en:

- renforçant la coopération internationale et en augmentant les investissements publics et privés en faveur de la recherche sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, de sorte qu'elle soit en phase avec les enjeux liés au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et notamment aux besoins des petits producteurs en matière d'adaptation;
- favorisant les échanges d'informations entre les programmes de recherche sur le changement climatique et la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales);

v. à faciliter, au besoin, la participation de toutes les parties prenantes aux politiques et programmes de sécurité alimentaire visant à faire face au changement climatique, en reconnaissant la contribution de l'ensemble des agriculteurs et des producteurs vivriers, et en particulier des petits producteurs, à la sécurité alimentaire, notamment en:

- encourageant les organes de concertation à parties prenantes multiples aux niveaux local, national

et régional à promouvoir une large participation des communautés locales, des groupes les plus vulnérables et du secteur privé aux processus décisionnels;

- aidant les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les populations les plus touchées par la faim, les associations de petits producteurs et les associations d'agricultures, à participer à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de sécurité alimentaire tenant compte du changement climatique.

vi. à prôner la prise en compte de la sécurité alimentaire dans les activités de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), conformément à son mandat et dans le contexte des objectifs, des principes et des dispositions de ladite Convention, en:

- invitant la FAO à poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, notamment en mettant à sa disposition de solides informations techniques sur les questions de sécurité alimentaire;
- invitant le Secrétariat du CSA à transmettre au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et au Secrétariat de la CCNUCC, pour information, le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique ainsi que le présent document



EN SAVOIR PLUS



Sécurité alimentaire et changement climatique du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

CSA est la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition.



fao.org/cfs/products/fr

cfs@fao.org



Les recommandations politiques font partie du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

